

PRISE DE LICENCE

LICENCE FFJDA 2019-2020

Comment procéder

Que vous soyez un nouvel adhérent, ou un ancien judoka, ayant déjà été licencié dans un club officiel FFJDA, vous devrez, à partir de maintenant, **prendre vous-même votre licence en ligne avant votre inscription.**

Autres documents demandés : fiche d'inscription, une photo d'identité, un certificat médical d'aptitude à la pratique du judo, avec en plus la mention spéciale: «apte au Judo en compétitions» pour ceux âgés de 8 ans et plus.

Attention, plus aucun judoka ne sera accepté sur le tatami sans ces indispensables documents.

Procédure:

Connectez-vous au site internet de la FFJDA : www.ffjudo.com

au milieu, en haut, en noir: Licence en ligne.

Vous aurez ensuite le choix entre:

1- Vous n'avez jamais été licencié à la FFJDA

Suivez les instructions indiquées à l'écran, et remplissez le tout sans faire de faute....vous devrez taper ensuite le département du club : 75..!! puis dans la liste choisir le nom du club: PUC puis la lettre du Dojo correspondant à la salle PRINCIPALE d'entraînements que vous fréquentez etc....

NE VOUS TROMPEZ PAS DE CLUB... P.U.C

RELISEZ CHAQUE LIGNE AVANT DE VALIDER.....

ou

2- Vous avez déjà été licencié à la FFJDA

Dans ce cas N° 2, vous aurez besoin de votre n° de licence (voir petite carte plastifiée reçue par courrier la saison dernière...). Attention le club ne stocke pas les N° de licence... Si vous l'avez égaré, faites comme si vous étiez nouveau licencié et procédez alors comme le N° 1.

3- Recherchez le nom du club dans la liste (PUC) puis cochez la lettre A-B-C-D etc correspondant à la salle principale, où vous suivez les entraînements, etc

Dans les deux cas: suivez les instructions.

Vous n'aurez besoin ni de mot de passe, ni de régler la dite licence, 40€, puisque c'est le club qui s'en chargera.